



VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville



N° 36.2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mille vingt-trois, Le 21 septembre à 18 heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.
15 septembre 2023	
Date d'affichage	Etaient présents : Alain GOLETTA, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjointes au Maire. Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Yves LECUYER, Olivier MAGNIER (arrivé à 18h04), David CARDOSO, Marina NICOLAS (arrivée à 18h07), Conseillers Municipaux.
15 septembre 2023	
Nombre de Conseillers	Etaient représentés : Patricia ANDRIANASOLO (pouvoir à M. le MAIRE), Marie-Christine COMONT (pouvoir à M. CARDOSO).
En exercice 19	Etaient absents : Demba DIALLO, Adeline COURTOIS, William CADOR, Martial VANDAMME.
Présents 13	Formant la majorité des membres en exercice
Votants 15	

Secrétaire de séance : Mme BRAZIER
Rapporteur : M. le MAIRE

OBJET :

Communication du rapport d'activités 2022 de la CARPF.

Vu le C.G.C.T.,

Vu le rapport d'activités 2022 de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) présenté par M. le MAIRE,

Entendu l'exposé de M. le MAIRE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- ✓ **PREND ACTE** du rapport d'activités 2022 de la CARPF,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Transmise le

22 SEP. 2023

Affichée le

22 SEP. 2023

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

